



# **POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION**

**REUNION du 14 juin 2026  
PV N.30**

**PRESIDENT** : M Bernard COUDERT

**PRESENTS** : MME DELEBECQUE Christine - MM. DESPLAT Olivier (CTD) – ROUX Nicolas – THARAUD Gérard – TWARDOWSKI Georges –

**EXCUSE** : M. Angelo FALL

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de L'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF. Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

## **INFORMATIONS GENERALES :**

*Il est de la responsabilité du District de la Haute-Vienne de football de vous rappeler que jouer sans licence peut avoir des conséquences extrêmement lourdes.*

*Quelle que soit votre fonction (dirigeant(e), joueur(euse), arbitre...) et quel que soit votre âge, prendre une licence est une obligation pour vous protéger de tout risque et profiter en toute sécurité de votre passion, le football.*

*Le District de Football de la Haute-Vienne attire votre attention sur le fait que tous les pratiquants âgés **d'au moins 5 ans** doivent être licenciés pour participer aux diverses compétitions, plateaux ou animations organisés sous l'égide du District et bénéficier le cas échéant de la couverture individuelle accident.*

### **Les dates limites d'engagement pour la saison 2026/2027.**

- U13 : Dimanche 16 août 2026
- U11 : Vendredi 11 septembre 2026
- U9 et U7 : Vendredi 18 septembre 2026



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

## CATEGORIE U13

### **Rectificatif :**

**Champion U13 D1 :** Limoges Football 2

### **CATEGORIE U7**

**La fête des débutants a eu lieu le 13/06/26 à Saint Lazare. Cette date était connue par les clubs et fixée par la FFF en septembre 2025.**

La Commission Foot Animation constate que les 5 clubs ci-dessous ne se sont pas présentés le 13 juin 2026 lors de cette journée nationale :

- ANF 87
- ASPTT Limoges
- GJ.Aureil / Eyjeaux/ La Geneytouse
- Saint Priest Sous Aixe
- Val de Vienne

**La Commission Foot Animation amende les clubs de ANF 87, ASPTT LIMOGES, GJ AUREIL/ EYJEAUX/ LA GEYNETOUSE, SAINT PRIEST SOUS AIXE, VAL DE VIENNE de la somme de 95 euros.**

La Commission Foot Animation tient à remercier tous les clubs et les 400 enfants présents à cette journée.

*Tous les membres de la Commission Foot Animation vous souhaitent de bonnes vacances.*

Procès-verbal validé par Christian Parthonnaud, Vice-Président

**Pour la Commission Foot Animation,  
Christine DELEBECQUE**

**Le Président de la Commission,  
Bernard COUDERT**